

C

COMPTÉ-RENDU DE LA RÉUNION TENUE DANS LA SALLE DU MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF LE 9 MARS 1984,
DE 14H50 À 16H10⁰.

I. Participation:

Etaient présents :

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Major BEN NDINDILLYINANA Augustin, Président de la réunion.
- Monsieur NTAMITONDERO Alphonse, Directeur Général de la Jeunesse
- Monsieur KURAZIRUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation
- Monsieur KAREKEZI Epimaque, Chef de Division Encadrement
- Monsieur NKULIKIYINKA Jean, Chef de Division Folklore et Loisirs,
- Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Bureau Sports d'Equipe,
- Monsieur MUGEMANGANGO André, Fonctionnaire au Bureau Formation, Rapporteur de la réunion.

II. Ordre du jour

Le Président de la réunion, dans son introduction, a fait remarquer aux participants que le document de la réunion du 16/02/1984 reste encore dans les généralités. Pour cela, il a proposé la révision du document envoyé au Comité International d'organisation de l'Année Internationale de la Jeunesse. Cette analyse devait aboutir à la concrétisation des actions qu'il faudra mener au cours de l'A.I.J.

III. Organisation des Comités

Il y a eu des avis différents sur l'organisation de ces Comités. Les participants jugeaient bon que c'était l'affaire du comité consultatif pour les problèmes de la jeunesse. Mais pour donner une orientation à ce Comité, le Président de la réunion a proposé que des structures d'organisation au niveau des Secteurs Communaux, soient créées au cours de cette année à l'instar de la Commune MURAMBI. Il s'agit de créer des structures pour les jeunes garçons et jeunes filles et désigner un responsable pour chaque sexe .

Il faudra alors écrire aux encadreurs de la Jeunesse et des Sports et leur demander de mettre en place ces organes en collaboration avec les autorités locales.

Une lettre sera ensuite adressée au président du Comité Consultatif pour les problèmes de la jeunesse pour l'informer sur la mise en place de ces structures qui serviront de base pour la création des Comités éventuels.

IV. Organisation des Concours à l'occasion de l'A.I.J.

1. Domaine agro-pastoral et artisanal

1.1. Agriculture :

Les encadreurs communaux de la jeunesse et des Sports devront transmettre aux encadreurs régionaux la liste des groupements socio-économiques des jeunes désireux de participer au concours.

- Les critères suivants vont guider la sélection des groupements :
- Règlement intérieur
 - Nombre des membres
 - Genre de culture pratiquée
 - Quantité de production etc....

Ces listes parviendront aux encadreurs régionaux au plus tard le 15 juillet 1984.

Les encadreurs régionaux de la Jeunesse et des Sports, aidés par les encadreurs des Coopératives et les membres des comités locaux, visiteront à leur tour les groupements présentés sur la liste et feront leur analyse en vue de sélectionner les 6 meilleures qu'ils communiqueront au Ministère au mois de novembre 1984. En mars 1985, des équipes des agents du Ministère se rendront dans toutes les Préfectures et se feront accompagnés des agents désignés dans chaque préfecture pour visiter les 6 meilleures groupements.

A leur tour, ils vont sélectionner 3 meilleures groupements par commune qui recevront les prix du concours.

Distribution des prix :

- Le premier groupement recevra 10.000 FRS
- Le deuxième " recevra 6.000 FRS
- Le Troisième " recevra 4.000 FRS

Pour chaque commune on devra prévoir 20.000 FRS et pour les 143 Commune du pays, une somme de 286.000 FRS.

1.2. Elevage

La procédure sera la même que pour le concours sur l'agriculture. Le Montant de la somme à distribuer aux 3 gagnants du concours sera aussi le même c'est à dire 20.000 FRS par Commune et 186.000 pour les 143 Communes.

1.3. Artisanat

Ce sera la même procédure que pour les 2 premières activités avec les mêmes prix à distribuer aux gagnants.

La somme globale à prévoir pour ces 3 concours est de 858.000 FRS.

- Les Centres de Formation de la Jeunesse, les Mouvements de Jeunesse et les Associations des Jeunes existants dans chaque commune vont participer aux différents concours au même titre que les groupements socio-économiques.

1.4. Exposition - Vente

Cette exposition se fera au niveau de chaque Préfecture et c'est à cette occasion que les prix destinés aux gagnants des concours seront distribués. Pour déterminer la période de l'exposition, le Président de la réunion a demandé aux participants de fixer d'abord la date de célébration de l'Année Internationale de la Jeunesse.

Tout le monde a été d'accord que cette date soit fixée au mois d'août 1985. Donc l'exposition-vente sera aussi organisée en août 1985.

Dans cette exposition, on présentera tous les meilleurs produits ayant gagné le concours dans chaque commune c'est à dire les produits artisanaux et les produits vivriers non périssables.

2. Domaine culturel

2.1. Concours d'Animation et Folklore

Le concours va s'adresser uniquement aux groupes des jeunes,

- Dès avril 1984, on écrira aux encadreurs de la Jeunesse et des Sports en leur demandant de commencer la formation des meilleures groupes devant participer au concours.
- Le concours au niveau préfectoral aura lieu en mai 1985.
- Les meilleures groupes sélectionnées vont s'exhiber au Chef Lieu de chaque Préfecture lors de la célébration de l'A.I.J. et recevoir leurs prix.

2.2. Concours littéraire

Il commencera vers fin avril 1984.

Une lettre sera adressée à tous les Recteurs et Directeurs des établissements Supérieurs et Secondaires ainsi qu'aux Encadreurs de la Jeunesse et des Sports, leur communiquant l'organisation du concours et les directives y relatives.

On leur dira notamment que :

- Les compositions se feront en français et en Kinyarwanda
- Les compositions ne pourront pas dépasser 30 pages dactylographiées sur papier duplicateur.
- Les 3 thèmes de l'A.I.J. vont guider les compositeurs c'est à dire "Participation-Développement et Paix".
- Chacun choisit son genre de composition que soit des poèmes, des proses ou des pièces de théâtre".
- Tous les textes parviendront au Ministère au mois de décembre 1984.

2.3. Concours musical

Le Concours sera organisé au mois de février 1985 on va le communiquer aux encadreurs dans les émissions radiodiffusées.

Les mêmes thèmes de l'A.I.J. vont guider les compositeurs musiciens.

Les chansons du concours serviront de support pour la sensibilisation des jeunes au cours de l'année 1985.

3. Domaine des Sports

3.1. Athlétisme

Il y aura des compétitions d'athlétisme pour toutes les disciplines possibles.

Elles seront organisées au :

- niveau communal
- niveau préfectoral
- niveau national

Au niveau communal, les encadreurs commenceront déjà la sélection de leurs meilleurs athlètes au début de l'année 1985. Ceux-ci vont participer aux compétitions au niveau préfectoral au mois de mai 1985.

Les compétitions au niveau national auront lieu à Kigali en Août 1985, pendant les grandes vacances et avant la fête de l'A.I.J.

Vont participer aux compétitions au niveau national:

- Les militaires
- Les étudiants
- Les jeunes du milieu rural.

Les prix seront distribués aux meilleurs athlètes dans chaque discipline sans aucune distinction. Les élèves qui viendront participer à ce concours seront pris en charge par le Ministère. Les prix à distribuer aux gagnants auront une valeur de 100.000 FRS.

3.2. Course populaire

Cette compétition se fera suivant les "âges et au niveau des Communes uniquement. On écrira aux encadreurs pour les informer sur l'organisation de cette compétition. Des petits prix d'encouragement seront donnés aux 2 premiers dans chaque commune.

3.3. Course cycliste

Les compétitions se feront à 2 niveaux

- niveau préfectoral au mois de mai 1985
- niveau national à Kigali en juillet 1985

Dans chaque préfecture on prendra les 10 premiers qui viendront participer aux compétitions au niveau national.

4. Alphabétisation

Comme il s'agit d'un domaine assez complexe, on a retenu que :

- On fera l'achat du matériel d'alphabétisation qui sera distribué aux Communes ou aux Préfectures. Il sera demandé aux responsables de faire le rapport d'utilisation de ce matériel.
- Les encadreurs de la jeunesse et des Sports, en collaboration avec les autorités locales et surtout religieuses, vont recenser les jeunes alphabétisés dans :
 - Les centres de formation de la jeunesse
 - Les C.C.D.F.P.
 - Les Groupements Socio-économiques
 - Les Paroisses.

et en feront un rapport qui sera envoyé au Ministère. Ils indiqueront également les endroits d'alphabétisation.

Le matériel sera distribué compte tenu de toutes ces informations.

5. Timbre-Poste

On écrira au Ministre des Transports et des Communications en lui demandant d'émettre un timbre à l'occasion de l'A.I.J.

On lui rappellera que les contacts avaient été déjà faits avec son prédecesseur et qu'il avait donné son accord.

6. Film sur les activités de l'A.I.J.

On écrira au Directeur de l'ORINFOR en demandant si ses services pourront réaliser ce film.

Le Ministre s'est demandé pourquoi on ne ferait pas cette opération nous-mêmes du moment que nous disposons des appareils nécessaires.

7. Projet à soumettre à la CONFÉJES

On a retenu que ce projet sera intitulé : "Organisation de 10 sessions de formation des alphabétiseurs".

Les informations complémentaires sur ce projet seront les suivantes :

- Formation des cadres d'alphabétisation au niveau de chaque Préfecture à partir du mois de mars 1985.
- Chaque session va durer 2 semaines
- Les frais de séjour des participants et l'achat du matériel nécessaire pour la formation seront à la charge de la CONFÉJES.
- Les 143 communes vont donner leurs candidats
- Le coût total s'élèvera à 100,000 FF.

Avant de clôturer cette réunion, le Ministre a demandé aux participants s'ils n'avaient pas d'observations à faire. Monsieur NTAMITOMERO Alphonse a proposé qu'au lieu de fixer une seule journée de célébration de l'A.I.J., qu'on prévoit plutôt une semaine du mois d'août 1985 où seront organisées les dernières activités de l'A.I.J. Cette proposition a été approuvée par tous les participants.

Le Rapporteur de la Réunion

MUGEMANGANGO André.

Le Président de la Réunion

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM.-